



ISTITUTO COMPRENSIVO VERDELLO

LIVRET D' INFORMATION



POUR LES PARENTS NEO-IMMIGRÉS

COMPOSITION

Notre Institut est formé de:

- ⊙ Une **ÉCOLE DE L'ENFANCE** qui a une fonction à temps normal et prolongé
- ⊙ une **ÉCOLE PRIMAIRE** à plein temps
- ⊙ une **ÉCOLE SECONDAIRE DE PREMIER DEGRÉ** à temps normal

FINALITÉS

L'Institut Comprensivo de Verdello, en intégrant l'oeuvre de la famille, se propose de:

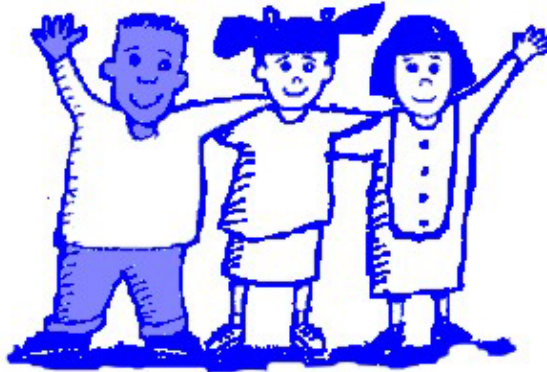
- /// développer la personnalité des élèves à travers une formation culturelle et personnelle graduelle;
- /// potentiel les attitudes individuelles;
- /// valoriser les diversités;
- /// former des jeunes capables et compétents qui sont à mesure d'établir des relations positives avec les autres;
- /// poser des prémisses à fin que les élèves puissent participer au progrès de la société.

L'institut assure donc:

- /// **l'accueil et l'inclusion** de tous les élèves;
- /// **le respect de la liberté de choix d'éducation des familles;**
- /// **les pari-opportunités** de croissance culturelle, selon les besoins et les potentiels des élèves

PROJETS

Notre Institut prévoit la réalisation de certains **PROJETS** qui ont pour finalité de



SE TROUVER BIEN À L'ÉCOLE, ENSEMBLE

en ayant pour but de rendre plus sereins l'introduction et l'accompagnement, plus plaisante la permanence et plus sûr l'apprentissage des élèves dans le milieu scolaire.

CONTINUITÉ

Elle concerne les trois ordres d'école et a pour objectif de rendre plus facile le passage des élèves d'une école à une autre tout en garantissant une continuité éducative, de projet et de formation.

INCLUSION DES ÉLÈVES PORTEURS DE HANDICAP

Elle garantit à chaque élève le respect de ses rythmes individuels et styles d'apprentissage en projetant des parcours éducatifs et didactiques avec des instruments et méthodologies opportunément prédisposés.

INCLUSION DES ÉLÈVES IMMIGRÉS

Elle favorise l'inclusion **des élèves provenant d'autres nations** déjà à partir du moment de l'accueil.

Un protocole d'inclusion est prévu. Celui-ci touche tous les organes scolaires et dans le cas de la demande, il est possible recourir à un **mediateur culturel**.

Pour soutenir et faciliter les élèves dans l'apprentissage de la Langue Italienne, un parcours d'**alphabétisation linguistique** est mis en place en prêtant particulièrement attention à la langue come moyen de communication indispensable pour une inclusion réelle dans le milieu scolaire et dans le milieu social.

Le parcours est projeté et mis en place par des **enseignants de première alphabétisation**, ceux-ci collaborent avec les enseignants de la classe et avec l'opérateur psycho-pédagogique.

DES PARCOURS DIDACTICO – ÉDUCATIFS sont prévus, ceci dans le but d'élargir et de compléter l'offre de formation:

THÉÂTRE – MUSIQUE – INFORMATIQUE – ART – SPORT – ENVIRONNEMENT – SÉCURITÉ

SERVICES

**TRANSPORT – PRÉ-ÉCOLE – RESTAURATION SCOLAIRE – MÉDIATION CULTURELLE –
OPÉRATEUR PSYCO-PÉDAGOGIQUE**



L'INSCRIPTION À L'ÉCOLE

Pour inscrire son propre enfant à l'école, le parent doit se rendre à la **SECRETARIAT** de l'Institut Comprensivo auprès de l'École Primaire située sur la Via Don Giovazzi n° 26 et doit:

- remplir une demande préparée par l'école et la signer
- porter avec soi les documents suivants:
 - **CODE FISCAL du fils ou de la fille**
 - **CERTIFICAT DES VACCINATIONS (en italien)**
À défaut du certificat des vaccinations, on peut aller avec son propre fils à l'ASL de la commune de Osio Sotto, in via Cavour n° 6
 - **DOCUMENT D'IDENTITÉ du parent**
 - **COPIE DU PERMIS DE SÉJOUR OU PASSEPORT (volontairement)**
 - **CERTIFICAT ATTESTANT LES ÉTUDES FAITES DANS LE PAYS D'ORIGINE (en italien)**
À défaut de ces documents, le parent déclare sous sa propre responsabilité, la classe fréquentée par le fils dans le pays d'origine .

Au moment de l'inscription, on remplit les **FORMULAIRES** pour:

- **ENSEIGNEMENT DE LA RELIGION CATHOLIQUE ou CHOIX ALTERNATIF**
- **INSCRIPTION AU SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE (si on le veut)**
- **INSCRIPTION AU SERVICE PRÉ-ÉCOLE (si on le veut)**
- **AUTORISATION POUR LES SORTIES SUR LE TERRITOIRE**
- **AUTORISATION AUX REPRISES ET/OU PHOTOGRAPHIES** seulement pour un but scolaire

Horaires d'ouverture de la secrétariat au public:		
<u>de lundi à vendredi</u>	de 8h.00 à 9h.00 de 12h.00 à 14h.00 de 16h.00 à 17h.00	Pendant les périodes de fonctionnement des activités didactiques
<u>samedi</u>	de 9h.00 à 12h.00	
<u>de lundi à vendredi</u>	dalle 9h.00 alle 12h.00	Pendant les périodes de suspension des leçons
<u>Le Directeur d'école reçoit sur rendez-vous</u>		

COORDONNÉES

Tel. 035 871073 – Fax 035 872821

E-mail: BGIC88700C@istruzione.it

segreteria@icverdello.it

Sito web: www.icverdello.it

ÉCOLE PUBLIQUE DE L'ENFANCE

Via Buonarroti, 17/19

Tel. 035 4829697



HORAIRES

Horaire hebdomadaire de 46h.15mn d'activité éducatives-didactiques sur 5 jours.

- **ENTRÉE 8H.15MN – 9H.00**
- **SORTIE 15H.45MN – 16H.15MN**
- **ANTICIPATION** à partir de **7.h45mn**
- **PROLONGEMENT** jusqu'à **17.h00**

RESTAURATION SCOLAIRE



INFORMATIONS UTILES

Si les parents ont des questions à poser regardant leur fille/fils, ils peuvent parler avec:

- **Les enseignants de la section**
- **L'enseignant de référence du complexe scolaire**
- **L'enseignant alphabétisateur**



IMPORTANT

- ▶ **Les enfants peuvent sortir à la fin des leçons seulement avec un parent ou avec un adulte avec une procuration signée.**

ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

Via Don Giavazzi, 26

Tel. 035 871073



HORAIRES

Horaire hebdomadaire de 40 heures sur 5 jours.

Les heures de leçon sont au total 30 et les enfants étudient les disciplines suivantes:

Italien – Histoire – Géographie – Mathématiques – Sciences – Anglais – Musique – l'Art et les Images –
Corps mouvement sport – Informatique – Religion Catholique (ou activité alternative)

- **PRÉ-ÉCOLE communale de 7h.45mn à 8h. 00 (à payement)**
- **ENTRÉE 8h.05mn**

**RESTAURATION SCOLAIRE de 12h.05mn à 14h.05mn (à payement) ou bien RENTRÉE À LA MAISON
POUR LE DÉJEUNER**

- **SORTIE 16H.05MN**



INFORMATIONS UTILES

Si les parents ont des questions à poser regardant leur fille/fils, ils peuvent parler avec:

- Les enseignants de la section
- L'enseignant de référence du complexe scolaire
- L'enseignant alphabétisateur



IMPORTANT

- ▶ Les enfants peuvent sortir en horaire scolaire **seulement avec la demande écrite et signée par un parent.**
Le parent lui-même ou bien un adulte pourvu d'une d'une procuration pourra retirer l'enfant.
- ▶ Les enfants pourront sortir à la fin des leçons **seulement avec un parent ou bien avec un adulte accompagné par une procuration signée.**
- ▶ Les **absences et les retards** **doivent toujours être justifiés par écrit.**

ÉCOLE SECONDAIRE DE PREMIER DEGRÉ

Via Papa Giovanni XXIII, 46

Tel. 035871143



HORAIRES

Horaire hebdomadaire de 30 heures.

Durant ces heures, les jeunes étudient les disciplines suivantes:

Italien – Histoire – Géographie – Mathématiques – Sciences – Anglais – Deuxième langue étrangère – Musique – l'Art et les Images – Corps mouvement sport – Technologie – Religion Catholique (ou bien activité alternative)

- **ENTRÉE** 8h.05mn
- **SORTIE** 13h.10mn



INFORMATIONS UTILES

Si les parents ont des questions à poser regardant leur fille/fils, ils peuvent parler avec:

- Les **enseignants de la section**
- L'**enseignant de référence du complexe scolaire**
- L'**enseignant alphabétisateur**



IMPORTANT

- ▶ Les enfants peuvent sortir en horaire scolaire **seulement avec la demande écrite et signée par un parent.**
Le parent lui-même ou bien un adulte pourvu d'une procuration pourra retirer l'enfant.
- ▶ Les **absences et les retards** doivent toujours être justifiés par écrit.
- ▶ Utiliser le **livret pour les communications École/Famille.**

ACCUEIL DE L'ÉLÈVE À PEINE ARRIVÉ/E

- **L'enseignant**, qui est chargé de **Fonction Instrumentale**, recueille les données à la secrétariat de l'Institut, prend contact avec la famille et éventuellement avec le médiateur culturel pour établir une première relation.
- **Le Directeur Scolaire** identifie la classe-section où placer le nouveau élève immigré, sur la base des CRITÈRES établis dans le Protocole d'Inclusion.
- **Le Conseil de classe ou l'équipe pédagogique, il ou elle:**
 - Établit avec clarté la programmation personnalisée et individualisée;
 - Précise les critères d'évaluation;
 - Pré-établit les modalités de communication école – famille, recourt éventuellement à un médiateur culturel.
- **L'enseignant de première alphabétisation:**
 - Il prépare les activités et les interventions qui permettent l'utilisation de différents modes de communication, en accord avec les enseignants de la classe, ceci pour rendre plus accueillant le clima relationnel et pour rendre plus facile le travail scolaire dans un milieu inconnu ;
 - Il relève les compétences, les connaissances, les habiletés précédemment acquises; en observe le comportement et l'accompagne dans la compréhension de la nouvelle réalité dans laquelle il/elle a été placé/e;
 - Il programme un parcours d'apprentissage personnalisé et individualisé au niveau linguistique, en demandant si c'est nécessaire la présence d'un médiateur culturel.